

VILLE DE BOUCHERVILLE

ERRATUM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 19 février 2018 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-279 (et non 2017-279)

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2014-215

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Il est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville, Direction du greffe, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 26^e jour de février 2018

Marie-Pier Lamarche, greffière